

OFFRE D'EMPLOI – AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Pompier ou pompière volontaire

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est à la recherche de **10 pompiers ou pompières volontaires** pour le secteur Centre, caserne 58 ainsi que pour le secteur Ouest, caserne 59.

Description sommaire du poste

Sous l'autorité du capitaine de la caserne ou tout autre officier désigné ou officiers de secteur désignés lors d'intervention, le pompier ou pompière volontaire est appelé à intervenir lors de situations d'urgence sur le territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

De plus, le pompier ou la pompière volontaire peut se voir confier des tâches provenant de divers volets de responsabilités : prévention, formation, entraînement, entretien, vérification et intervention.

Tâches et responsabilités

- Intervenir lors de toutes conditions de sinistres requérant sa présence telles que : incendie, alarme-incendie, sauvetage, désincarcération, vérification, assistance d'urgence aux citoyens et toutes autres situations potentiellement à risques, et ce, dans le but de protéger et de préserver la vie et les biens des citoyens.
- Lors d'une intervention, à la demande de l'officier commandant, agir à titre d'officier de secteur.
- Participer aux activités d'entraînement et de formation offertes ou exigées par le service.
- Procéder à l'inspection, à la vérification, au nettoyage et à l'entretien des appareils, des équipements, des véhicules et des bâtiments utilisés par le service.
- En collaboration avec le technicien en prévention des incendies, effectuer, au besoin, des tâches de prévention incendie et d'éducation du public auprès des citoyens et des citoyennes des municipalités desservies.
- À la demande d'un officier supérieur, remplacer au besoin les lieutenants lorsqu'ils sont absents.
- Effectuer toute autre tâche qui pourrait lui être demandée par son supérieur.

Qualifications et exigences

- Détenir la formation requise conformément au Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal **ou s'engager à suivre et à réussir la formation minimale dans un délai de 48 mois selon les dispositions du Service de sécurité incendie.**
- Détenir un diplôme de secondaire 5 ou l'équivalent.

- Demeurer aux îles-de-la-Madeleine et résider à proximité d'une caserne des secteurs concernés (secteur Centre ou secteur Ouest).
- Avoir un permis de conduire valide au Québec de classe 4A ou s'engager à l'obtenir dans les six mois suivant l'embauche.
- Faire preuve d'une grande disponibilité.
- Avoir la capacité d'intervenir dans des situations d'urgence, d'effectuer des tâches avec précision et diligence.

Conditions de travail

- Poste de catégorie des pompiers volontaires, temps partiel sur appel
- Rémunération selon la convention collective en vigueur
 - en intervention : 21,87 à 25,84\$
 - en formation : 17,49 à 20,67\$

Date limite de dépôt de candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une copie de leurs diplômes avant **le 8 mars, 17 h** à l'adresse suivante : <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/autresliens/offres-demploi/>.

Vous avez envie de travailler au centre de l'action? C'est le moment de joindre notre équipe!